

Informations relatives au transport aérien

COMPAGNIES AÉRIENNES

Les compagnies aériennes mentionnées dans les descriptifs de voyages le sont à titre indicatif, sur la base de contrats passés très tôt. Des impondérables techniques peuvent par conséquent nous obliger à remplacer une compagnie par une autre. Dans ce cas, vous en serez informés dès lors que nous disposerons de l'information.

D'autre part, il arrive qu'une compagnie aérienne passe avec une autre un accord de partage de code (*code share*) qui consiste à commercialiser un vol sous son propre nom alors qu'il est assuré par un avion de l'autre compagnie. En général, ces accords sont passés entre compagnies ayant un niveau de service et une notoriété comparables.

Pour faire face à des problèmes techniques imprévus, les compagnies peuvent aussi être amenées à affréter des appareils d'autres compagnies.

En aucun cas ces éléments ne peuvent être considérés comme des modifications de programme et justifier une annulation sans frais de votre part.

De plus, un retard d'avion, une modification d'horaire et/ou un changement d'aéroport à Paris indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu au départ comme au retour. Dans ce cas, nous ne pourrions être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification qui resteront à la charge de l'adhérent (frais de modification de titre de transport, repas, hôtel...).

HORAIRES DES VOLS

Au moment de l'impression de cette brochure, les horaires des vols, lieux et durées des escales ou correspondances ne sont pas connus. Ces informations sont communiquées dès qu'elles sont disponibles sur notre site www.artsetvie.com (cliquez "réserver" sur la date de départ de votre choix pour y accéder).

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L.211-10 du code du tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ, ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

VOUS N'HABITEZ PAS PARIS ? NOUS AVONS UNE SOLUTION

Nos voyages directement au départ de votre région :

	Page	LYON	MARSEILLE	GENÈVE
Croisière croate	28	✓	-	-
Les villes hanséatiques	44	✓	-	-
Madrid la muséeale	65	✓	-	-
Les Républiques baltes	68	✓	✓	-
Les Cyclades	78	✓	✓	-
Budapest la romantique	91	✓	-	-
Budapest, Vienne et Prague	90	✓	-	-
Rome l'éternelle	114	✓	-	-
Sorrente : baie de Naples	120	✓	-	-
Naples et les îles du golfe	121	✓	-	-
La Suisse en train	155	-	-	✓
Flâneries suisses	156	-	-	✓
Maroc découverte	206	✓	✓	-
Marrakech et les oasis	207	✓	-	-
Villes impériales et Grand Sud	210	✓	✓	-

Nos programmes à destination de la Sicile et de la Sardaigne, sur vols spéciaux, bénéficient également de trajets directs depuis Bordeaux, Lyon et Nantes pour la Sicile et seulement Nantes pour la Sardaigne (**pages 127 à 133**).

Se rendre à Paris pour prendre un vol international :

Afin que vous puissiez bénéficier de tarifs préférentiels et que vos horaires de vols intérieurs coïncident dans la mesure du possible avec ceux de votre voyage, Arts et Vie vous propose d'organiser vos déplacements province (France métropolitaine)/Paris (aller-retour).

Pour les voyages internationaux opérés par Air France

Si votre voyage prévoit un vol international opéré par Air France, vous pouvez profiter de billets province-Paris à tarifs réduits (à partir de 150 € dans la limite des places disponibles et selon accord de la compagnie).

Nous vous conseillons de réserver au plus vite ce service appelé "approche avion", le nombre de places à tarif préférentiel étant limité.

Pour les voyages internationaux opérés par d'autres compagnies

Pour les autres voyages programmés au départ de Paris mais dont les vols internationaux sont opérés par d'autres compagnies*, nous vous proposons également d'organiser votre vol province/Paris (sur vols Air France et Hop !) en bénéficiant d'un tarif réduit dit "typologique" (billets modifiables ou remboursables pour pallier aux éventuels retards d'avion). Nous réserverons, lors de votre inscription, le meilleur prix disponible. **À noter : ce service est réservé aux personnes suivantes : seniors à partir de 65 ans et titulaires de la carte SENIOR HOP ! AIR FRANCE, familles (parents/grands-parents avec un enfant/petit-enfant âgé de 2 à 24 ans inclus), jeunes (entre 12 et 24 ans révolus), étudiants (12 à 26 ans révolus).**

* À l'exception des voyages sur vols spéciaux pour lesquels, les horaires sont connus tardivement.

Remarques concernant le service d'approche

- Pour profiter de ce service, rien de plus simple : cochez la case "Avec approche Air France" sur votre bulletin d'inscription, en précisant votre ville de départ. Nous vous adresserons en retour une proposition détaillée par écrit (courriel ou courrier), sous réserve de places disponibles.
- Les vols d'approche font partie intégrante de votre voyage. Leur modification ou leur annulation entraîne l'application des conditions de modification d'inscription sur l'ensemble de votre forfait.
- Les billets d'avion perdent toute validité s'ils ne se sont pas utilisés dans leur ordre chronologique. Ainsi, la non-utilisation de votre vol d'approche entraîne l'annulation du billet de votre vol international et la non-utilisation du vol aller entraîne automatiquement l'annulation du retour.

Quelques informations et conseils pour vos voyages en avion

Les horaires prévisionnels des vols sont disponibles sur www.artsetvie.com ou auprès de nos conseillères voyages.

- Pour faciliter votre embarquement lors de votre vol d'approche, nous vous conseillons de vous enregistrer sur le site Internet www.airfrance.fr 30 h avant votre départ et 30 h avant votre retour.
- Par contre, pour les vols internationaux, dans le cadre des voyages en groupe, l'attribution des sièges à bord reste soumise à la décision de la compagnie aérienne. Arts et Vie s'engage à transmettre les desiderata des participants mais ne peut garantir qu'ils soient satisfaits. Egalement, la réservation d'options à bord n'est pas disponible.
- Un décollage très matinal peut imposer une arrivée à Paris la veille (tout comme un retour tardif peut compromettre une correspondance le soir même). Pensez dans ce cas à réserver votre logement suffisamment à l'avance.
- Du fait du retard fréquent des vols, nous vous conseillons de prévoir un délai minimum de 3 h entre les deux vols et de réserver des titres de transport modifiables et remboursables.

Réclamation après voyage concernant le transport aérien

- Attention ! Veillez à conserver les originaux des billets, cartes d'embarquement, étiquettes bagages et éventuels justificatifs de frais à présenter à la compagnie en cas de réclamation.

Vous partez des aéroports de Marseille ou de Nice

Nous vous proposons des places de parking à tarifs préférentiels pour ces deux aéroports (dans la limite des places disponibles). Informations et réservations (au plus tard 8 jours avant le départ) par téléphone auprès des deux délégations.